BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT N°2026-005/ALT/CAGIDH

DOSSIER N°002 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT ABROGATION DE LA LOI N°032-2001/AN du 29 NOVEMBRE 2001 PORTANT CHARTE DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES AU BURKINA FASO, DE LA LOI N°008-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT FINANCEMENT DES PARTIS ET FORMATIONS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES ET DE LA LOI N°009-2009/AN DU 14 AVRIL 2009 PORTANT STATUT DE L'OPPOSITION POLITIQUE AINSI QUE SON MODIFICATIF N°046-2013/AN DU 17 DECEMBRE 2013**

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par les députés **Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL** et **Basile NANA**, rapporteurs.

Février 2026

L'an deux mil vingt-six et le mercredi 04 février de 11 heures 13 minutes à 12 heures 30 minutes et de 12 heures 35 minutes à 14 heures 06 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013.

Le Gouvernement était représenté par monsieur Emile ZERBO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice.

Les Commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Wiloho COULIBALY ;
- la Commission du développement durable (CDD), par la députée Aguératou Kiswindsida OUEDRAOGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Arnaud Yentéma TINDANO ;
- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la députée Némata Brigitte ZOUNGRANA.

La Présidente de la CAGIDH, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la Commission a tenu une séance d'appropriation du projet de loi, le mercredi 04 février 2026 de 09 heures 13 minutes à 11 heures 08 minutes.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi en trois points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

I.1. Contexte et justification

L'article 13 de la Constitution du 02 juin 1991 consacre la liberté de création des partis et formations politiques et leur assigne la mission de contribuer à l'animation de la vie politique, à l'information et à l'éducation du peuple, ainsi qu'à l'expression du suffrage. C'est pour donner forme à cette disposition constitutionnelle qu'est intervenue la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso. Cette loi assigne aux partis et formations politiques, entre autres missions :

- la défense de la démocratie et de la souveraineté nationale ;
- la protection des libertés fondamentales et des droits de la personne humaine ;
- l'épanouissement économique, social et culturel du peuple burkinabè, etc.

Pour encadrer le financement des partis et formations politiques et le statut du Chef de file de l'opposition politique, des textes ont été adoptés pour compléter la charte des partis et formations politiques. Ce sont :

- la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales ;
- la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif n°046-2013/AN du 17 décembre 2013.

Ces textes ont favorisé une prolifération de partis et formations politiques sans idéologie ni représentativité significative ni ancrage social et territorial, contribuant ainsi à la perte de la confiance des citoyens envers les institutions politiques.

En outre, l'application de ces textes, pendant plusieurs années après l'adoption du multipartisme intégral, a révélé leur inadéquation avec les aspirations profondes du peuple, les enjeux sécuritaires, institutionnels et les exigences actuelles de refondation de l'Etat, de renforcement de l'unité nationale et de rationalisation de la vie politique.

Ainsi, l'incapacité des partis et formations politiques à remplir leurs missions et la volonté affirmée du Gouvernement à refonder l'Etat, ont conduit à la suspension des activités des partis et formations politiques le 30 septembre 2022.

De ce qui précède, l'abrogation des lois sus-visées, constituant un préalable indispensable à l'élaboration d'un nouveau cadre juridique mieux adapté aux réalités socio-culturelles, apparait nécessaire, d'où l'élaboration du présent projet de loi.

I.2. Processus d'élaboration du projet de loi

L'élaboration du présent projet de loi a été conduite par un comité technique de rédaction du ministère en charge de l'Administration territoriale mis en place à cet effet. Il s'est réuni du 08 au 12 avril 2025 à Ouagadougou et a produit un avant-projet de loi.

Cet avant-projet de loi a ensuite fait l'objet de consolidation et de validation au cours d'une rencontre restreinte du cabinet de monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité, le 12 janvier 2026.

I.3. Présentation du projet de loi

Le projet de loi comporte deux articles :

- l'article 1 prononce l'abrogation de la loi n°032-2001/AN du 29 novembre 2001 portant charte des partis et formations politiques au Burkina Faso, de la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales et de la loi n°009-2009/AN du 14 avril 2009 portant statut de l'opposition politique ainsi que son modificatif, la loi n°046-2013/AN du 17 décembre 2013 ;
- l'article 2 énonce la formule exécutoire.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé de monsieur le Ministre d'Etat, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

<u>Question n°01</u> : Dans l'histoire politique de notre pays, le Gouvernement a-t-il déjà entrepris une suspension ou une dissolution de partis et formations politiques ? Si oui, quels enseignements peut-on en tirer ?

<u>Réponse :</u> Notre pays a déjà enregistré des cas de dissolution des partis et formations politiques, notamment en 1966, 1974 et 1982. Ce sont des décisions qui ont toutes reçu une forte adhésion des populations au regard des clivages entretenus par les acteurs politiques. Un second enseignement fut la constitutionnalisation de la limitation du nombre de partis politiques en 1977 par le Gouvernement du Renouveau national dans le sens de la moralisation de la vie politique et qui constitue une expérience historique.

<u>Question n°02</u> : Le Gouvernement peut-il faire à la Représentation nationale le point des ressources publiques allouées aux partis et formations politiques tant pour leur fonctionnement que pour les campagnes électorales depuis l'adoption en 2009 de la loi sur le financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales ?

<u>Réponse :</u> La subvention est accordée aux partis et formations politiques depuis 2001. Mais c'est à partir de la loi de 2009 sur le financement des partis et formations politiques et des campagnes électorales que la subvention a été stabilisée à cinq cents millions (500 000 000) de FCFA en période électorale et cinq cents millions (500 000 000) de FCFA chaque année en période hors campagne électorale au profit des partis et formations politiques ayant obtenu au moins 3% des suffrages exprimés.

Selon les rapports de la Cour des Comptes, les financements effectivement alloués aux partis et formations politiques en période hors campagne électorale de 2001 jusqu'en 2021 sont de trois milliards neuf cent vingt-quatre millions neuf cent cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (3 924 959 797) FCFA.

La subvention accordée aux partis et formations politiques en période électorale de 2002 jusqu'en 2020 est d'un milliard sept cent soixante-dix-huit millions quatre cent soixante-onze mille huit cent vingt-huit (1 778 471 828) FCFA. Ce qui donne un total de cinq milliards sept cent trois millions quatre cent trente et un mille six cent vingt-cinq (5 703 431 625) FCFA.

<u>Question n°03</u> : Le Gouvernement a-t-il fait une évaluation des patrimoines des partis et formations politiques qui seront reversés dans le patrimoine de l'Etat ?

<u>Réponse :</u> Le Gouvernement rassure la Représentation nationale que des mesures ont été prises pour préparer les partis et formations politiques à cet exercice qui sera incessamment accompli. L'évaluation sera faite de manière juste conformément aux textes en vigueur dans les jours à venir.

III- EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté cinq (05) amendements de forme, adoptés et intégrés au texte issu de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

IV- APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption du présent projet de loi permettra notamment de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale, la cohésion sociale et l'unité nationale.

Par conséquent, la CAGIDH recommande à la séance plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 février 2026

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Les rapporteurs

Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL

Basile NANA

Séance d'appropriation du projet de loi : 04/02/26

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLA Moumouni	Membre
7.	DIALLO Ousmane	Membre
8.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
9.	GUITI Lassina	Membre
10.	KINDA Mickaël	Membre
11.	LOMPO Dafidi David	Membre
12.	NANA Basile	Membre
13.	OUARE Samadou	Membre
14.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
15.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
16.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
17.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
18.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SANOU Yaya	Membre	Audition du Gouvernement à la CDD

Député absent

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste du personnel administratif présent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	BERE K. Aristide	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste
7.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
8.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil	Audition du Gouvernement à la CDD

Personnel administratif absent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller

Séance d'audition du Gouvernement : 04/02/26

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLA Moumouni	Membre
7.	DIALLO Ousmane	Membre
8.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
9.	GUITI Lassina	Membre
10.	KINDA Mickaël	Membre
11.	LOMPO Dafidi David	Membre
12.	NANA Basile	Membre
13.	OUARE Samadou	Membre
14.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
15.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
16.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
17.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
18.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SANOU Yaya	Membre	Audition du Gouvernement à la CDD

Député absent

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	COULIBALY Wiloho	CAEDS
2.	ZOUNGRANA Némata Brigitte	COMFIB
3.	OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou	CDD
4.	TINDANO Arnaud Yentéma	CGSASH

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 04/02/2026

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	ZERBO Emile	ME/MATM
2.	VOGNAN Jean Pierre	MATM
3.	GNOUMOU Hikoti	MATM
4.	TRAORE P. Saidou	MATM
5.	KINDA Adamou	MATM
6.	BANCE Issouf	MATM
7.	GANOU Tiebilé	DGRI/MJ
8.	ILBOUDO Désiré	DGRI/MJ

Liste du personnel administratif présent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	BERE K. Aristide	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste

7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs/COMFIB
8.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil/CGSASH
9.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs/CDD
10.	KI Severin P. Issa	Administrateur civil/CAEDS
11.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
12.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil	Audition du Gouvernement à la CDD

Personnel administratif absent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller

Séance d'adoption du rapport : 04/02/26

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	**SALOGO Mahamoudou**	**1er Secrétaire**
4.	**TAPSOBA Lin Désiré**	**2e Secrétaire**
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
6.	DIALLA Moumouni	Membre
7.	DIALLO Ousmane	Membre
8.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
9.	GUITI Lassina	Membre
10.	KINDA Mickaël	Membre
11.	LOMPO Dafidi David	Membre
12.	NANA Basile	Membre
13.	OUARE Samadou	Membre
14.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
15.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
16.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
17.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
18.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Député absent excusé

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SANOU Yaya	Membre	Audition du Gouvernement à la CDD

Député absent

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	COULIBALY Wiloho	CAEDS
2.	ZOUNGRANA Némata Brigitte	COMFIB
3.	OUEDRAOGO Kiswindsida Aguératou	CDD
4.	TINDANO Arnaud Yentéma	CGSASH

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 04/02/2026

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	ZERBO Emile	ME/MATM
2.	VOGNAN Jean Pierre	MATM
3.	GNOUMOU Hikoti	MATM
4.	TRAORE P. Saidou	MATM
5.	KINDA Adamou	MATM
6.	BANCE Issouf	MATM
7.	GANOU Tiebilé	DGRI/MJ
8.	ILBOUDO Désiré	DGRI/MJ

Liste du personnel administratif présent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique
2.	BERE K. Aristide	Conseiller
3.	KOANDA Daouda	Conseiller
4.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs
5.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
6.	OUEDRAOGO Nicodème	Juriste

7.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur des services législatifs/COMFIB
8.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil/CGSASH
9.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur des services législatifs/CDD
10.	KI Severin P. Issa	Administrateur civil/CAEDS
11.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
12.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Personnel administratif absent excusé

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil	Audition du Gouvernement à la CDD

Personnel administratif absent

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller